

Léopoldville, le 19. 11. 58

GOUVERNEMENT GENERAL.

PAR AVION

8ème

2ème

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR.

822/1430

2ème SECTION.A Monsieur COPPIETERS
26, Avenue Colonel Daumerie, 26
BRUXELLES 16

OBJET:

Etudes universitaires
M. NTAKAMAZINA Athanase.

Monsieur,

① J'ai bien reçu, hier 18 novembre, votre lettre du 14 relative à l'étudiant NTAKAMAZINA Athan, inscrit à l'Université Lovanium pendant l'année académique 1957-1958.

L'étudiant intéressé a effectivement échoué, en première et en deuxième session, aux examens de la première épreuve pour le grade de candidat ingénieur civil.

En application des instructions en matière de bourses d'études, l'intéressé ne peut bénéficier de l'intervention du Gouvernement pendant une année d'études doublée ou s'il change d'orientation.

Monsieur NTAKAMAZINA s'est présenté au service au début de la semaine dernière, avant que j'aie reçu votre lettre du 14 courant, et a demandé à pouvoir être rapatrié à son lieu de résidence aux frais du Gouvernement. Une suite favorable a été réservée à sa demande et l'intéressé devait rentrer au Ruanda-Urundi le 15 novembre.

Il ne lui est dès lors plus possible d'accomplir aux frais du Gouvernement le voyage qu'il effectuerait éventuellement pour rejoindre Elisabethville; le Conseil du Pays du Burundi serait-il disposé à donner une bourse?

Je vous signale que l'Université d'Elisabethville ouvre, cette année, à Astrida, une première candidature ingénieur agronome.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,
R. SCHEPMANS,

LGM

1 par
1 rigne s. l. pl.Minutée par:
STIEVENART.Dactyl. par:
B/B.N.

Collat. par:

H. Clabry
le 19. 11. 58.

M. Schiemanth
Dusseldorf, le 14 novembre 1958

Cher Monsieur Schepman,

Je me permets de vous envoyer Athanas
Nikiforovitch, étudiant à Lovanium qui vous exprime
ses vœux. Il a présenté les examens de 1^{re} année
d'ingénieur et y a échoué. Il semble que Lovanium
se refuse pour lui laisser la chance de recommencer une
année qu'il aimerait entreprendre en sciences commer-
ciales. Je connais a priori une personne qui est intelligente et
travaillieux mais pour lequel les études d'ingénieur sont
vraiment très dures. Il serait par contre excellent dans
des études plus faciles, telles les sciences commerciales.

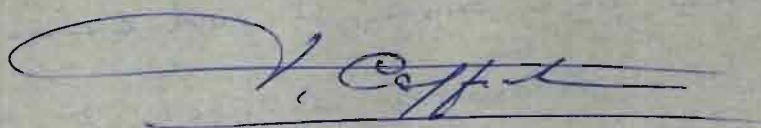
Si la possibilité de continuer à Lovanium - sur
nos professeurs et étudiants l'est en usage - lui est refusée
il me serait par conséquent inéquitable de lui enlever pour
autant toute possibilité de continuer des études qu'il
fait réussir.

C'est la raison pour laquelle je me permets
d'intervenir pour de vous en sa faveur pour qu'il puisse

entrer immédiatement à l'université d'Élise Bathurst,
si possible, qui il obtiendra un boursier pour l'an prochain,
boursier qui lui permettra de suivre le cours à l'Institut
Solvay, mais il serait dans l'infirmité qu'il ne perde
pas un an.

S'il est espéré que vos efforts feront le nécessaire
pour que ce jeune homme, malgré tout malade,
puisse rejoindre Élise sans tarder.

Je vous en remercie d'avance et vos bons vœux de cœur,
chez Joseph Schepman, à l'assurance de mes senti-
ments les meilleurs.



F. COPPIEVERS
26. Av. Colonel Haumerie
Bruxelles 16.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, le 19.12.57

N° 822/1501.

Objet: Bourse d'études
1957-1958

A Monsieur NTUKAMAZINA Athanase
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE.

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (Vingt mille francs) vous est allouée pour couvrir les frais d'études au cours de l'année académique 1957-1958.

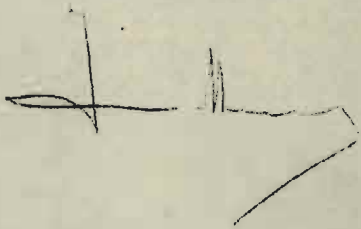
Un montant de 9.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 1.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1957.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse relativement à l'année civile 1956: déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse afférente aux 2e et 3e trimestres de l'année académique 1957-1958 (janvier 1958 à juillet 1958 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

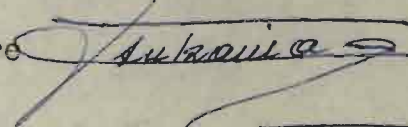
Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS.



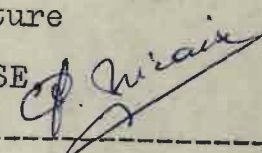
DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) .NTUKAMAZINA Athanaseressortissant(e) du (2) URUNDI
nationalité: (2)
titulaire du compte n° .933.529.....à la Banque du Congo Belge.....
fils (~~father~~) de (3) .BISABANA.....résidant au (4) URUNDI.....
né(e) à .NGARA.....le 17.6.1937.....
inscrit(e) pour l'année académique 1957... 1958.....
en (année, faculté, groupe) 1ère. cand. d'ingénieur civil.....
à l'Université .Lovanium de Léopoldville.....
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de .20.000.....F
(en lettres vingt mille francs.....)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de .10.000/ néant.....F
(en lettres 10/10/10/10/10 francs néant.....)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Léopoldville, le 5/11/1957 Date et Signature 

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, .Luc GILLON.....
Recteur de l'Université .Lovanium de Léopoldville.....
certifie que M. .NTUKAMAZINA Athanase.....
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
..1ère. candidature d'ingénieur civil.....
L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 13 NOV. 1957 Date et Signature
Le Recteur de l'Université,
P.o. Le Secrétaire de l'Université, P.NICAISE 

Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1)....MALILE R......A. Administrateur de
Territoire.....
certifie par la présente que ..BISABANA VITAL, de NGARA.....
père tuteur (2) de ..NTUKAMAZINA ATHANASE.....étudiant de.....
l'Université Lovanium de Léopoldville,
a été soumis à l'impôt de capitation en (2) ..1955.....
~~soumis à l'impôt de capitation en ..1955.....en a été dispensé en vertu~~
~~de (2).....~~

Lieu et date.....elluououya le 4/1/57.....



Signature

- (1) Indiquer nom et titre.
- (2) Biffer la mention inexacte.